

## « L'OHADA entre désormais dans une nouvelle dimension » !

Boris Martor, spécialiste de l'OHADA, revient sur les enjeux de l'adhésion de la RDC. Un moment fort pour l'unité africaine et pour l'intégration juridique qui permet aux Etats de renforcer la coopération et de donner une taille critique à l'espace OHADA.

**Les Afriques :** Le gouvernement de la RDC a officialisé l'adhésion de son pays à l'OHADA, en adoptant en Conseil des ministres le projet de loi de ratification du traité de Port-Louis. Quelles conséquences pour ce pays et pour l'espace OHADA en lui-même ?

Boris Martor : Cette nouvelle réjouissante marque en effet l'aboutissement d'un long processus de négociation et de mobilisation des acteurs de la vie politique et juridique en RDC, mais c'est aussi un tournant historique pour l'OHADA. C'est en février 2004 que le président Joseph Kabila manifestait pour la première fois l'intention de son pays de réformer le droit congolais des affaires en adhérant à l'espace OHADA. Cinq années plus tard, marquées par de nombreux débats, la RDC est aujourd'hui résolue à rejoindre l'OHADA. L'approbation du projet de loi de ratification par le Parlement congolais devrait venir très prochainement concrétiser le processus d'intégration. L'événement est historique, car la RDC est un pays immense de par sa superficie, sa population, ses richesses, mais aussi parce que l'OHADA entre désormais dans une nouvelle dimension.

**LA :** Quelles sont les considérations juridiques et économiques qui ont poussé la RDC à rejoindre l'espace de droit OHADA ?

BM : La RDC a pris conscience que son dispositif législatif était largement inadapté à ses ambitions économiques et limitait considérablement ses opportunités en matière d'investissement. La RDC bénéficie en effet d'une mauvaise réputation auprès des opérateurs économiques, tant nationaux qu'internatio-

naux, confrontés aux lenteurs et aux lourdeurs du système juridique actuellement en vigueur. Il faut compter souvent plusieurs mois pour

**Du fait de l'entrée de ce géant, qui représente à lui seul une superficie quatre fois supérieure à celle de la France et une population de plus de 68 millions d'habitants, la densité humaine de la zone OHADA est quasiment doublée.**

la création d'une entreprise en RDC, si l'on se réfère au rapport *Doing Business*, bien que les cinq mois mentionnés dans ce rapport soient excessifs. La création de sociétés comme la SA demeure soumise à autorisation présidentielle. Les sûretés demeurent très archaïques. On peut aussi souligner le vieillissement notoire du système comptable congolais par rapport au modernisme du système comptable OHADA, dit SYSCOHADA, ou encore l'absence de règles en matière de restructurations des sociétés. Les objectifs poursuivis sont clairs : encourager et faciliter la réalisation de nouveaux projets d'investissements sur le territoire.

**LA :** Quels sont les impacts de cette prochaine adhésion sur les sphères économiques et juridiques en RDC ?

BM : En instaurant un climat de confiance dans la réalisation des investissements natio-

naux et étrangers, l'OHADA favorise un développement plus efficace et harmonieux des ressources du pays et favorise les opérations transfrontalières de plus en plus fréquentes en Afrique, pour lesquelles un droit harmonisé est essentiel. *In fine*, ce développement économique aboutira à un développement humain et social du continent et, au cas particulier, de la RDC. Toutefois, l'évaluation des effets d'un droit nouveau ne pourra se faire qu'à l'échelle de quelques décennies d'application de ce droit.

**LA :** En retour, l'adhésion de la RDC représente un véritable atout pour le système OHADA en lui-même...

BM : En effet, l'intégration de la RDC à l'OHADA symbolise un moment fort pour l'unité africaine et pour l'intégration juridique qui permet aux Etats de renforcer la coopération et de donner une taille critique à l'espace OHADA. Du fait de l'entrée de ce géant, qui représente à lui seul une superficie quatre fois supérieure à celle de la France et une population de plus de 68 millions d'habitants, la densité humaine de la zone OHADA est quasiment doublée. En consolidant la structure géographique, économique et démographique de l'OHADA, cette nouvelle adhésion, au cœur de l'actualité juridique internationale, est l'occasion pour l'OHADA de tracer le bilan positif de son processus d'intégration juridique. L'adhésion de la RDC est l'exemple même de la persévérance d'un Etat dans sa volonté d'intégrer l'espace OHADA, malgré certains obstacles apparents, et le témoignage de sa

confiance en la qualité et l'opérationnalité des Actes uniformes.

**LA :** Dans quelle mesure la RDC s'est-elle préparée à sa prochaine adhésion ? Quels sont les défis à relever dans les mois prochains ?

BM : La phase de négociation étant aujourd'hui quasiment aboutie, la RDC se situe dans une phase de transition, où certaines mesures stratégiques doivent être mises en place pour préparer et garantir une adhésion « fructueuse », rapide et optimale à l'espace de droit uniforme. En cela, il faut souligner et saluer les efforts déployés par les représentants de l'UNIDA et des clubs OHADA, qui participent activement depuis plus de huit ans à la vulgarisation de l'OHADA au Congo. Par ailleurs, il ne faut pas négliger les deux aspects importants des Actes uniformes que sont l'applicabilité directe et l'effet abrogatoire de leurs règles vis-à-vis des normes nationales qui leur sont contraires. Consciente de l'enjeu d'une application immédiate et effective du droit OHADA dans le système juridique et judiciaire congolais, la RDC a confié au Comité de pilotage de la réforme des entreprises publiques (COPIREP) la mission d'étudier préalablement la mise en conformité du droit interne congolais avec les Actes uniformes. Il s'agit en effet de préparer une mise en application plus efficiente du droit OHADA à travers l'adaptation de certaines de ses terminologies, la conversion de ses expressions monétaires, mais aussi l'adoption de lois complémentaires pour instaurer notamment les sanctions en matière pénale.

Propos recueillis par M. Baba Fall